

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET BUDGETS PRIMITIFS 2018 NOTE DE SYNTHESE

RAPPORTEURS : M. Thierry DAYRE / M. le Maire

Cette note a pour objet de donner les grandes lignes budgétaires qui se dégagent des comptes administratifs 2017 de la commune et des budgets primitifs 2018.

BUDGET GENERAL

FICHE DE RESULTATS 2017 :

Les résultats de clôture pour 2017 font ressortir un excédent de fonctionnement de 3 319 000 € dont 745 000 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit 2017. **L'excédent final reportable sur 2018 s'établit donc à 2 573 000 €** soit 1 128 000 € de plus que la prévision. Ces résultats permettent d'aborder l'année 2018 avec sérénité et d'engager un programme d'investissements dynamique pour une commune de notre taille.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes de dépenses : Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 7 740 000 € en 2018 contre 8 298 957 € en 2017 (compte administratif), soit une baisse prévisionnelle de 558 957 € (-6,8%). Cette évolution **baissière** s'explique principalement par :

- ✓ Le Chapitre 012 (charges de personnel) dont la baisse prévisionnelle **est chiffrée à 272 000 €** (soit - 7%) en 2018. Cette baisse intègre les conséquences financières du transfert des personnels des services de la petite enfance à l'intercommunalité (-520 000 € en année pleine) ainsi que l'absence d'élections en 2018. En revanche, ce compte est abondé des sommes liées à l'évolution des carrières et à la mise en place du nouveau régime indemnitaire.
- ✓ Le chapitre 66 (charges financières) passe de 281 413 € au CA 2017 à 119 000 € en prévisionnel 2018, **soit une baisse de 162 000 €** Cette évolution est liée au solde en 2017 de l'amortissement de la pénalité de 208 000 € due au titre du remboursement anticipé de l'emprunt réalisé en 1999 pour financer le parc aquatique.
- ✓ Le chapitre 042/67 (valeurs comptables des immobilisations cédées) accuse **une baisse de 178 000 €** en raison de l'absence de patrimoine immobilier à céder en 2018 (en 2017, la mairie avait vendu l'immeuble « COUPON »).
- ✓ La dotation aux amortissements augmente de presque 60 000 € sur l'exercice et correspond à l'intégration de nouvelles immobilisations dans le patrimoine de la collectivité. Cette dépense est **une dépense d'ordre** qui génère une recette à la section d'investissement d'un montant équivalent.

- ✓ Le chapitre 011 (charges à caractère général) est en légère augmentation à 1 793 000 €, soit + 40 000 €. On note entre autres :
 - Une baisse des charges liées aux transferts de compétences « petite enfance » et « Aire des gens du voyage » à l'intercommunalité (- 70 000 € en année pleine).
 - Une augmentation de charges de 50 000 € au titre de la participation de la commune à la compétence Eclairage Public, exercée depuis 2018 par le SDED (25 € de cotisation par point lumineux).

Comptes de recettes : Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2017 (2 573 000 €), s'établissent en prévisionnel 2018 à 8 382 000 €, **en forte baisse** par rapport au réalisé 2017 (-950 000 €).

Outre le principe de prudence (principe comptable de base) qui justifie cette évolution à la baisse des produits, d'autres facteurs internes ou exogènes sont à l'origine de cette diminution des recettes :

- **Baisse du chapitre 70** (produits des services) de 38 000 € lié principalement à la perte des recettes du fait des transferts de compétences (65 000 € en année pleine). Une recette nouvelle est toutefois constatée du fait du remboursement à la commune par l'intercommunalité **des prestations de service** assurées par la mairie (gestion de l'AGV et mise à disposition de personnels).
Il est à noter qu'il n'y a aucune augmentation de tarifs projetée en 2018.
- **Baisse du chapitre 73** (Impôts et Taxes) qui passe de 6 106 656 € en 2017 à 5 625 000 € en 2018, soit une diminution prévisionnelle de 481 000 €. Cette évolution s'explique principalement par une proposition **de baisse des taux des taxes locales en 2018 de 7%** dont :
1% au titre des engagements électoraux et 6% au titre des conséquences des transferts de compétences. Cette proposition de baisse ne concerne que les taxes foncières et la CFE. La taxe d'habitation resterait au même taux en 2018 qu'en 2017.
Enfin par souci de prudence, il est prévu de ne pas réinscrire de dotation du FPIC. Les droits de mutation sont quant à eux budgétés à un niveau correspondant à la moyenne des années normales.
- **Baisse du chapitre 74** (Dotations et subventions) de 246 000 € liée principalement à la perte des dotations CAF et MSA du fait des transferts de compétences. En revanche, les dotations de l'Etat (DGF et attributions de compensations) sont budgétées à un niveau comparable, du fait de la suppression de la contribution des communes au redressement des finances publiques au travers d'une ponction sur la DGF.
- Les produits de gestion courante augmentent de 31 000 € du fait de la récupération de plusieurs baux professionnels ou d'habitation (ex-locaux CCI).

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager **un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 1 355 000 €** (contre 1 445 000 € prévus au BP 2017) et qui intègre plusieurs engagements ou contraintes externes :

- La poursuite pour la 5^{ème} année de la baisse des taux communaux
- Une politique tarifaire stable
- **Un virement à la section de fonctionnement de 1 861 000 €** qui permet de financer un programme d'investissements soutenu pour 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **4 884 000 € en 2018** en intégrant les Restes à Réaliser 2017 (R.A.R.).

Hors R.A.R. et remboursement du capital de la dette, les investissements programmés en 2018 s'établissent à

3 709 000 € et prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours :

- **Investissements annuels** : sont notamment prévus un programme de voirie (220 000 €), la rénovation et l'accessibilité des bâtiments communaux (avec notamment la réfection de la toiture du musée), la réfection du réseau de drainage et d'arrosage des pelouses de Foot, la réalisation d'investissements dans le cadre de la charte environnementale, les travaux d'entretien dans les écoles, ainsi que l'acquisition et le renouvellement de matériels pour les services...
- **Opérations pluriannuelles** : la mairie engagera en 2018 la réfection complète des rues Th. DUMONT, E. DE VERNEJOU, Dr ROUX et PASTEUR pour un montant budgété en 2018 (tous budgets confondus) de 1 250 000 €. Le projet de construction de la Maison des Huiles de France est programmé pour un montant de 1 395 000 €, financé par 455 000 € de subventions et 350 000 € d'emprunt affecté.
La restructuration de la Maison de Pays est également prévue avec 120 000 € de frais d'études.
- **Fonds de concours** : des fonds de concours sont prévus notamment pour la mise en place de la signalétique urbaine et l'entretien des voiries communautaires.

Cette politique d'investissements très conséquente est financée en 2018 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement pour 1 861 000 €
- Les subventions pour un montant de 490 000 €
- Un emprunt de 1 000 000 €
- Les ressources propres 770 000 € (FCTVA, Taxe d'Aménagement, Amortissements)

BUDGETS ANNEXES

EAU POTABLE :

La section de fonctionnement est **stable** avec des recettes prévisionnelles en 2018 (y compris l'excédent antérieur reporté de 163 000 €) de 352 000 € contre 354 000 € en 2017. La principale ressource de ce budget annexe est la surtaxe eau potable dont le montant unitaire **reste à 0,42 €/ m³** en 2018.

Les dépenses de fonctionnement (hors virement) s'établissent à 192 000 € en 2018 contre 190 000 € en 2017.

Une dépense de l'ordre de 10 000 € a été inscrite pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable.

Le BP 2018 prévoit un **virement important de 155 000 €** pour équilibrer le programme d'investissements 2018.

Au titre des investissements 2018 (hors RAR), il est prévu de réaliser :

- Le remplacement du réseau d'eau potable des 4 rues vues précédemment au budget général.
- **L'installation du système de télérelève sur tous les compteurs d'eau, publics et privés (500 000 €).**

Outre ce virement de 155 000 €, supra, ces investissements sont aussi financés par :

- Les ressources propres du budget pour 241 000 € (amortissements, récupération de TVA et excédents d'investissements antérieurs).
- Un emprunt de 200 000 € et une subvention de 100 000 €.

Compte tenu de l'excédent prévisionnel 2018 quasi-nul et des investissements que la commune devra probablement réaliser pour équiper une nouvelle ressource, il faudra envisager une évolution de la surtaxe dans les années qui viennent.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La section de fonctionnement, en dépense, est en baisse de 10 000 € avec un total prévisionnel en 2018 de 278 000 € contre 288 000 € en 2017 (avant virement). Cette diminution s'explique par la non reconduction des crédits de 16 000 € prévus en 2017 pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la Délégation de service public de l'assainissement collectif.

En recettes, on note en revanche, une augmentation prévue de 30 000 € qui correspond à la facturation des Participations pour l'Assainissement Collectif (PAC) suite à la mise en place du réseau collectif dans les quartiers ESSAILLONS/CRAPON (40 000 €).

Les résultats de fonctionnement dégagés les années antérieures, et notamment l'excédent 2017 de 245 000 €, permettent de dégager un excédent disponible de 237.000 € en prévision.

Le programme d'investissements 2018 s'établit à 658 000 € (y compris les opérations d'ordre) et comprend principalement :

- Le remplacement du réseau d'assainissement collectif des 4 rues vues précédemment au budget général.
- La mise en conformité du DO n°1 qui rejette dans le milieu naturel par temps de pluie.

Outre les ressources propres du budget de 234 000 € (amortissements et récupération de TVA), la section d'investissement est financée par un virement de la section d'exploitation de 134 000 €.

PARC AQUATIQUE :

La fiche de résultat pour 2017 traduit une bonne année de fonctionnement avec un total des droits d'entrée qui s'établit à 201 000 € HT (198 000 € en 2016), ce qui a permis **de revoir à la baisse** la subvention d'équilibre versée par le budget général (100 000 € en lieu et place des 130 000 € inscrits au BP 2017). L'excédent de fonctionnement 2017 de 159 000 € est reporté en 2018 et permettra d'assumer des saisons moins florissantes.

Pour 2018 et afin de tenir compte des observations de la Préfecture concernant le versement d'une subvention d'équilibre du budget général vers ce budget annexe, nous avons essayé de diminuer le déficit d'exploitation au maximum. Ainsi il est prévu :

- D'affecter la moitié du salaire chargé du responsable de la structure sur le budget général, et de ne conserver sur le budget annexe que la part relative au temps qu'il passe réellement à l'exploitation.
- D'augmenter certains tarifs (0,50€/entrée pour les adultes, 0,20€/entrée pour les moins de 16 ans) tout en maintenant le parc aquatique **attractif** pour la clientèle familiale.

Sous réserve d'une saison normale, ces décisions devraient permettre de diminuer le déficit d'exploitation 2018 du fait d'une baisse des charges sur les chapitres 011 et 012 (17 000 €) et d'une augmentation des droits d'entrée par rapport au prévisionnel 2017 de 20 000 €.

Il est ainsi budgété **une subvention d'équilibre de 87 000 € en 2018 contre 130 000 € au BP 2017.**

Un virement de 41 000 € est prévu pour financer plusieurs travaux ou acquisitions, dont la mise en accessibilité complète des locaux du parc aquatique.